

**Procès-verbal de la 178<sup>e</sup> assemblée du  
conseil d'établissement du Cégep de Lanaudière à Joliette  
tenue le jeudi 10 avril 2025, à 18 h, salle D-213**

**PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- Mme Annie Bacon
- Mme Mégane Bourdon-Marchand
- Mme Sonia Ducharme-Beausoleil
- Mme Caroline Gagnon
- M. Antoine Jolicoeur
- Mme Amélie Lepage
- Mme Maryse Locat
- Mme Emmanuelle Richard
- Mme Andrée St-Georges

**ABSENCES**

- Mme Catherine Asselin
- M. Hugues Doucet
- M. Dave Dupuis
- Mme Alexandra Roy
- Mme Andrée Tousignant

**PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE**

- Mme Julie Bruneau, *directrice adjointe au service des programmes et du développement pédagogique*
- M. Mathieu Roger, *directeur adjoint du service de l'organisation et du cheminement scolaires et services adaptés*
- Mme Julie-Hélène Roy, *conseillère pédagogique à la formation continue*

**AGIS À TITRE DE SECRÉTAIRE**

- Mme Janie Bolduc

## 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Ayant constaté le quorum, la présidente ouvre la réunion à 18 h 05. Elle souhaite la bienvenue aux membres.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

CECJ240410-01	<p><b>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Annie Bacon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2.	Ordre du jour
3.	Procès-verbaux : 3.1 175 <sup>e</sup> réunion tenue le 27 novembre 2024 3.2 177 <sup>e</sup> réunion tenue le 20 février 2025
4.	Suite des procès-verbaux
5.	Parole à l'assemblée
6.	Suivi concernant la présentation du bilan sur l'attestation d'études collégiales (AEC) <i>Intégration à la profession infirmière</i> (CWA.00) <i>Présenté par Mme Julie-Hélène Roy, conseillère pédagogique à la formation continue</i>
7.	Modifications au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents <i>Présenté par M. Mathieu Roger, directeur adjoint du service de l'organisation et du cheminement scolaires et services adaptés</i>
8.	Information sur les résultats des admissions du 1 <sup>er</sup> tour de la session d'automne 2025 <i>Présenté par M. Mathieu Roger, directeur adjoint du service de l'organisation et du cheminement scolaires et services adaptés</i>
9.	Information sur les résultats des inscriptions pour la session d'hiver 2025 (date de désinscription) <i>Présenté par M. Mathieu Roger, directeur adjoint du service de l'organisation et du cheminement scolaires et services adaptés</i>
10.	Bilan sur la matinée pédagogique du 21 janvier 2025 <i>Présenté par : Mmes Maryse Locat, conseillère pédagogique et Julie Bruneau, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique</i>

11.	Présentation sommaire de la nouvelle formule pour les journées pédagogiques <i>Présenté par : Mmes Maryse Locat, conseillère pédagogique et Julie Bruneau, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique</i>
12.	Offre d'activités favorisant la réussite 2025-2026 <i>Présenté par : Mme Julie Bruneau, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique</i>
13.	Audit de la CEEC - Exemples de documents adoptés récemment par la commission en lien avec les mécanismes évalués <i>Présenté par Mme Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice du Cégep de Joliette</i>
14.	Recommandation d'émission de diplômes
15.	Rapport de la présidence  15.1      175 <sup>e</sup> réunion tenue le 27 novembre 2024
16.	Rapport de la direction
17.	Divers
18.	Levée de l'assemblée

### 3. Adoptions des procès-verbaux

#### 3.1 175<sup>e</sup> réunion tenue le 27 novembre 2024

Les membres sont invités à se prononcer sur la conformité du procès-verbal. Il n'y a aucun changement à apporter.

CECJ250220-02	<b>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Annie Bacon, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 175<sup>e</sup> réunion tenue le 27 novembre 2024.</b>  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---------------	--

#### 3.2 177<sup>e</sup> réunion tenue le 20 février 2025

Les membres sont invités à se prononcer sur la conformité du procès-verbal. On demande d'effectuer la modification suivante :

- Modifier Carole pour Caroline dans la résolution du point 8.

CECJ250220-03	<b>Sur proposition de Mme Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Maryse Locat, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 177<sup>e</sup> réunion tenue le 20 février 2025 avec la modification proposée.</b>  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---------------	--

#### 4. Suite des procès-verbaux

Au point 10 de la dernière rencontre, le règlement 4 a été adopté à l'unanimité. Cependant, ce règlement fera l'objet d'un amendement qui sera présenté au point 7 de la séance actuelle.

Au point 11 de la dernière rencontre qui concernait les calendriers scolaires, dans le calendrier Hiver 2026, la période de congé pour Pâques n'est pas les 17 et 20 avril, mais bien les 3 et 6 avril. L'erreur a été corrigée.

Au point 13 : Rapport financier à la page 62, autres charges, questionnement la somme indiquée pour reconnaissance des étudiants. Cette somme correspond à celle disponible pour les bourses Parcours).

Point 14 : Rapport de la présidence (huis-clos)

Il serait juste d'inscrire que les membres ont convenu de transmettre une communication au conseil d'administration en lien avec le processus de nomination d'une direction de collège constituant et d'une direction générale.

#### 5. Parole à l'assemblée

Aucun membre n'émet de commentaires.

#### 6. Suivi concernant la présentation du bilan sur l'attestation d'études collégiales (AEC) *Intégration à la profession infirmière* (CWA.00)

L'attestation d'études collégiales *Intégration à la profession infirmière au Québec* (CWA.00) a été implantée au Cégep de Lanaudière à Joliette (CLJ) à l'hiver 2023.

La Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) stipule à l'article 3.3.2 que pour une AEC développée en consortium avec d'autres institutions : « la période d'implantation correspond généralement à celle permettant la diplomation des deux premières cohortes ou à deux ans dans le cas de programmes courts ».

La PIGEP précise au même article que : « pour un programme développé et administré en consortium avec d'autres institutions, le directeur ou la directrice de la formation continue (DFC), en accord avec le directeur ou la directrice du Collège constituant (DCC), pourra modifier certaines étapes de l'implantation du programme en fonction de l'entente intervenue avec le consortium ».

Ainsi, le bilan d'implantation produit par la formation continue a été soumis au département de soins infirmiers le 24 février 2025. Les recommandations du département ont été ajoutées au bilan.

Le bilan d'implantation a reçu un avis favorable à la commission des études le 2 avril 2025.

On ajoute qu'il s'agit d'un projet pilote national qui s'adresse exclusivement aux infirmières recrutées à l'international. Également que c'est le Cégep du Vieux Montréal qui a le pouvoir de faire l'analyse complète.

Actuellement, il y a une certaine difficulté au niveau des stages puisqu'ils ont une adaptation culturelle à faire.

**Projet de résolution :**

**Attendu** la fin de la période d'implantation du programme CWA.00;

**Attendu** le cheminement du dossier;

**Attendu** la recommandation du bilan par la direction de la formation continue;

**Attendu** l'avis favorable à la commission des études.

CECJ250220-04	<p><b>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, Il est résolu d'adopter le bilan d'implantation du programme <i>Intégration à la profession infirmière au Québec</i> (CWA.00).</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

**7. Modifications au *Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents***

Le directeur adjoint du service de l'organisation et du cheminement scolaires et services adaptés explique que le Règlement no 4 a de nouveau été révisé puisque l'indexation n'avait pas été intégrée à l'ensemble du document. Celle-ci a lieu environ tous les 3 ou 4 ans.

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Il s'agit pour le conseil d'établissement, de donner un avis au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 4 portant sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.

**Règlement no 4**

**Projet de résolution :**

**Attendu** que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2024-2025;

**Attendu** que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette.

<b>CECJ250410-05</b>	<p><b>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Amélie Lepage, il est résolu de donner un avis favorable aux modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
----------------------	---

#### **8. Information sur les résultats des admissions du 1er tour de la session d'automne 2025**

Le directeur adjoint du service de l'organisation et du cheminement scolaires et services adaptés mentionne qu'il y a deux catégories de demandes. Les demandes de l'interne qui sont des changements d'orientation ainsi que les demandes de l'externe qui proviennent du SRAM.

Il précise également que ce n'est pas nécessairement toutes les demandes qui recevront une proposition de choix de cours (étudiants admis), notamment en raison des prérequis ou encore des places disponibles.

Par ailleurs, on observe une progression notable dans certains programmes. Et mentionne que deux programmes font aussi l'objet d'une analyse approfondie présentant un faible taux de demandes d'admission : TPQA (Technologie des procédés et de la qualité des aliments) et Génie électrique.

#### **9. Information sur les résultats des inscriptions pour la session d'hiver 2025 (date de désinscription)**

Les résultats d'inscriptions entre l'hiver 2022 et l'hiver 2025 sont brièvement présentés, accompagnés d'une analyse de leur progression au cours des deux dernières années.

Globalement, une légère hausse est observée par rapport à l'année précédente, en particulier dans les programmes techniques. Toutefois, une réserve subsiste en raison de la date de désinscription.

Cela représente une augmentation de 8 %, soit environ une centaine d'étudiants supplémentaires.

#### **10. Bilan sur la matinée pédagogique du 21 janvier 2025**

Bien que les matinées pédagogiques ne soient généralement pas abordées lors du conseil d'établissement, il a été jugé pertinent d'en présenter un résumé aux membres afin de les tenir informés.

De ce fait, on explique que ces matinées, qui ont pour objectif de répondre aux besoins de formation, se tiennent habituellement deux fois par année.

Afin de mieux les connaître et d'évaluer leur niveau de satisfaction, en particulier quant à la pertinence et la durée des activités, le comité journée pédagogique procède régulièrement à des sondages auprès des participants.

Le 21 janvier dernier s'est déroulée la dernière édition de la matinée pédagogique. Lors de cette matinée pédagogique, trois enseignants ont participé à titre de conférenciers. Les participants ont démontré une appréciation globale concernant la matinée, tout en exprimant une préférence marquée pour les formations au choix, mieux adaptées à leurs besoins.

Bien que les matinées pédagogiques étaient initialement destinées uniquement au corps professoral, le souhait du comité idéateur des matinées pédagogiques est d'élargir la formule afin qu'elle soit accessible à l'ensemble de la communauté.

## **11. Présentation sommaire de la nouvelle formule pour les journées pédagogiques**

On présente la nouvelle formule qui proposera des ateliers spécifiques adaptés aux besoins de la communauté :

- Le corps professoral pourra sélectionner deux ateliers au choix;
- Le personnel de soutien et le personnel professionnel pourront également participer.

Comme il était difficile de rejoindre tous les gens lors de la conférence d'ouverture, le comité idéateur des journées pédagogiques a convenu que celle-ci serait retirée, et ce, dès l'automne prochain.

Son désir est de mettre en place progressivement un changement de formule qui prendra en compte les besoins de la communauté qui se caractérise par une grande diversité de programmes et de personnalités.

Le comité travaille actuellement à finaliser la sélection des conférenciers à venir.

## **12. Offre d'activités favorisant la réussite 2025-2026**

Au mois de février dernier, le Collège a lancé l'appel de propositions départementales pour une nouvelle activité favorisant la réussite en lien avec la compétence *Exploiter le numérique*. Le comité de la formation générale complémentaire (CFGc) s'est rencontré pour étudier les propositions provenant des départements et faire ses recommandations à la direction relativement à cette offre de cours pour l'année 2025-2026.

Trois disciplines ont soumis leur candidature pour ce projet pilote qui sera offert à l'automne prochain : Informatique, Génie électrique et Administration.

Suite à son analyse, le comité a sélectionné la proposition de la discipline informatique pour son adéquation avec les besoins des étudiants et les éléments de la compétence.

Bien que les cours se donnent habituellement en 45 périodes, celui-ci sera offert en 30 périodes. Il figurera à l'horaire de l'étudiant, mais ne sera pas dispensé durant toute la

session. L'enseignant adaptera l'horaire en fonction des périodes de forte intensité, notamment en fin de session.

On informe que ce projet pilote sera ouvert à tous, mais que les étudiants qui proviennent du secondaire sont visés. Puisqu'il s'agit d'un projet pilote, nous débuterons avec cette formule et procéderons par la suite à une évaluation afin d'apporter d'éventuels ajustements.

On confirme que le choix de suivre ce cours revient entièrement à l'étudiant, sans aucune obligation.

Pour terminer, la promotion a été réalisée par le biais d'un sondage envoyé aux étudiants ciblés. En complément, les aides pédagogiques individuels ont été informés, et on compte également sur le bouche-à-oreille pour faire circuler l'information.

On mentionne que la sélection de ce cours est très pertinente puisqu'il y a eu une forte augmentation du nombre de demandes de support au cours des 10 dernières années.

**Projet de résolution :**

**Attendu** les travaux effectués;

**Attendu** les recommandations du comité de la formation générale complémentaire sur l'offre de cours complémentaires;

**Attendu** l'avis favorable de la commission des études.

CECJ250410-06	<p><b>Sur proposition de Mme Annie Bacon, dûment appuyée par M. Antoine Jolicoeur, il est résolu d'adopter l'offre d'activités favorisant la réussite 2025-2026.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

**13. Audit de la CEEC - Exemples de documents adoptés récemment par la commission en lien avec les mécanismes évalués**

D'entrée de jeu, la direction mentionne que cette rencontre n'est pas une convocation, mais bien une invitation. Cet audit fait suite à la présentation de M. Éric Francoeur tenue le 21 novembre dernier.

On évoque des exemples de documents adoptés récemment par le conseil d'établissement en lien avec les mécanismes évalués :

- Une nouvelle grille de cours pour un programme;
- Un rapport d'évaluation de programme;
- Un rapport d'implantation de programme;
- Une nouvelle PIEA.

On mentionne le mandat, le rôle et les objectifs poursuivis par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

## 14. Recommandation d'émission de diplômes

### PROJET DE RÉSOLUTION # 1

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriée* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ250410-07	<p>Sur proposition de M. Amélie Lepage, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 49 882 593 Code de lot : JO 2025032601</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	--

### PROJET DE RÉSOLUTION # 2

**Attendu** les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette.

CECJ250410-08	<p>Sur proposition de M. Antoine Jolicoeur, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
---------------	---

## 15. Rapport de la présidence

La présidente indique que la direction du collège a reçu deux correspondances.

La première annonce l'octroi d'une aide financière de 23 000 \$ pour un projet visant l'intégration des Autochtones, en cours depuis septembre dernier.

La seconde concerne une subvention de 50 000 \$ dans le cadre d'une entente avec le Cégep de Maisonneuve. Ce montant permettra de régler les frais accumulés depuis 2018 ainsi que ceux à venir.

## 16. Rapport de la direction du collège

- Décès de Mme Nathalie Lessard (La famille recevra les condoléances le samedi 12 avril 2025, à compter de 11 h, à la Résidence funéraire André Légaré inc., 51 rue Marcel-Lépine, St-Jacques);
- Retour sur l'offre de cours d'été (Commission des études du 2 avril);
- Opération révision et planification budgétaire en cours;
- Bourses Parcours : Augmentation du nombre de bourses (provisoire) 2024 : 12 bourses  
2025 : 27 bourses, un ajout de 15 bourses;
- Le 29 avril : Dernière édition de la Faim du mois pour 2024-2025. Nous adressons une mention spéciale au regroupement des étudiants, représenté par Mégane, pour ce beau projet. Nous saluons également la publication et la reconnaissance accordée par le journal La Presse, ainsi que la mobilisation de divers acteurs et donateurs;
- Pax habitat : Renouvellement de la collaboration. Opportunité pour un second étudiant postsecondaire d'être hébergé gratuitement en échange d'une implication au sein de la résidence;
- Le 4 avril dernier, le Cégep de Lanaudière à Joliette a reçu la visite de Lanaudière Économique en collaboration avec Emplois en région. Une journée riche en découvertes à Joliette pour une trentaine de personnes immigrantes domiciliées hors région! Les participants ont eu l'occasion de découvrir les nombreuses possibilités qu'offre notre belle région en matière d'emploi, d'éducation et de qualité de vie.

## 17. Levée de l'assemblée

CECJ250410-09	L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Antoine Jolicoeur, dûment appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est résolu de lever la séance à 20 h 01.  <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>
---------------	--

*Emmanuelle Richard*

Emmanuelle Richard  
Présidente

*Janie Bolduc*

Janie Bolduc  
Secrétaire